

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAYAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent.
RECLAMES : 50 cent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 18 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » soir.
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		2 » 48 » »

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)
Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 8 Octobre.

Divers journaux nous renseignent avec un certain luxe de détails sur les projets de loi qui seront déposés à la rentrée sur le bureau de la Chambre. Ces projets, que la *Liberté* résume, sont de tout ordre ; ils embrassent à peu près toutes les branches de l'administration.

M. Dufaure déposerait : 1^o un projet tendant à augmenter le nombre des membres du Conseil d'Etat en élevant le nombre de vingt-deux à trente, et à créer dans ce tribunal administratif une section spéciale de législation ; 2^o un projet de loi destiné à introduire diverses réformes, depuis longtemps réclamées par l'opinion publique, dans notre code d'instruction criminelle, notamment en ce qui concerne le secret de l'instruction, la détention préventive et les mandats de comparution.

Ce que les journaux n'ont pas dit, d'après la *Liberté*, c'est qu'un projet de loi concernant le divorce sera également présenté. Comme on le voit, le ministère de la justice est le théâtre d'une certaine agitation.

Est-il vrai que le président du conseil des ministres, ministre de la justice, soit personnellement opposé à l'inamovibilité de la magistrature ? Cela promet une discussion très intéressante.

M. de Freycinet déposerait son grand projet de loi sur le classement des travaux à exécuter pour achever notre réseau de voies navigables et nos ports maritimes. Là-dessus que de choses à dire ! Les chemins de fer ont tué les canaux. Puisse la France ne pas aller engloutir ses milliards dans des entreprises que d'avance la force des choses a condamnées !

M. Bardoux présenterait : 1^o un projet organisant l'enseignement primaire supérieur ; 2^o un projet établissant l'obligation de l'instruction primaire ; 3^o un projet portant création d'une caisse des lycées et collèges par analogie avec la caisse des écoles primaires.

M. le général Borel présenterait : 1^o un projet destiné à relever la solde des officiers, pour compenser la retenue plus considérable effectuée annuellement, d'après la nouvelle loi sur les pensions ; 2^o un projet tendant à élever du quart au tiers la portion de la pension des soldats reversibles sur leurs veuves.

M. l'amiral Pothuan présenterait un projet analogue au précédent pour les veuves des marins.

A cela rien à dire, sinon que si ces derniers projets doivent en effet être présentés, nous applaudissons de tout cœur à l'inspiration qui les a dictés et à l'esprit de patriotisme qui ne peut manquer de les adopter.

REVUE DES JOURNAUX

National.

On lit dans l'*Union* :

Les traditions que les anciennes jurandes gardaient religieusement étaient de nature à former des ouvriers de premier ordre que la légitime ambition de la maîtrise rendait plus attentifs aux procédés de leur art.

La légitime ambition de la maîtrise ! L'*Union* méconnaît qu'avant la Révolution, pour devenir maître, c'est-à-dire pour avoir simplement le droit de travailler à son compte, il fallait : 1^o subir un temps d'apprentissage et de compagnonnage fixé, pour beaucoup d'industries, à treize années ; 2^o payer des droits de réception fort élevés ; 3^o passer par l'examen malveillant de ceux avec lesquels on allait se trouver en rivalité d'intérêts.

Dans nombre de corporations, étaient exclus de la maîtrise tous autres que les fils de maîtres ou ceux qui épousaient les veuves de maîtres. « D'autres jurandes, écrit le ministre Turgot dans son admirable rapport au roi, de février 1776, rejettent tous ceux qu'elles appellent étrangers, c'est-à-dire qui sont nés dans une autre ville. Ailleurs, il suffit d'être marié pour être exclu de l'apprentissage et par conséquent de la maîtrise. L'esprit de monopole qui a présidé à la confection de ces statuts bizarres et tyranniques a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne peuvent exercer que pour leur propre compte. »

* * *

On lit dans le *Courrier du soir* :

« Les ministres, tous rentrés à Paris, ont voulu causer entre eux d'une situation grave. On redouterait sérieusement un nouveau 16 mai. L'attitude du Maréchal serait, à ce sujet, assez inquiétante. »

Les ministres ont causé de la date des élections sénatoriales.

Personne ne redoute, ni sérieusement ni pour rire, un nouveau 16 mai.

L'attitude du maréchal est très correcte et n'inquiète que les réactionnaires.

Ces renseignements, sont moins confidentiels peut-être que ceux du *Courrier du soir*, mais ils sont plus certains.

Moniteur Universel.

Une manifestation, dont il est difficile de définir le caractère, a eu lieu il y a quelques jours en Bretagne, à Auray. Le prétexte donné à la manifestation était la célébration de l'anniversaire de M. le comte de Chambord. Les personnes venues à Auray dans ce but, assurément très-avouable, ont entendu un long discours prononcé par M. de Lambilly, « représentant du Roi dans Morbihan », discours qu'elles ont fréquemment interrompu par les cris de : « Vive le Roi ! vive le drapeau blanc ! » On a surtout applaudi, nous dit l'*Union*, « un passage d'une opportunité que tout le monde comprendra, où M. de Lambilly anathématise le libéralisme ». Voici le passage signalé par l'*Union* :

Faisons comprendre à tous qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur ; qu'on n'échappe pas par des expédients à des vérités éternelles ; que

la monarchie parlementaire comme l'empire césarien affirmant uniquement les droits de l'homme, nient ceux de Dieu et appartiennent autant à la Révolution que la République démocratique et sociale.

Nous ne nous arrêtons pas à réfuter les appréciations de M. de Lambilly sur la monarchie parlementaire ; nous avons hâte d'arriver à la péroraison de son discours qui est ainsi conçue :

Réveillez-vous donc de votre sommeil, ouvrez les yeux aux réalités menaçantes, ne prêtez pas l'oreille aux mensonges de l'illusion. Religion, famille, propriété, ordre social, prospérité publique, tout est menacé. Rangez-vous autour du pilote que Dieu nous garde et qui, à l'exemple de son aïeul Henri IV, vous demande de vous rallier autour de son étendard sans tache. Criez ensuite : A bas les factieux et les intrigants ! Vive le Roi de France, par la grâce Dieu !

Messieurs, à la santé du Roi !
VIVE LE ROI !

Le moindre inconvénient d'une manifestation de cette nature est de fournir un aliment aux polémiques des journaux qui accusent les anciens partis de conspirer la chute de la République. Nous disons que c'est là le moindre inconvénient de ces manifestations parce que nous considérons comme un inconvénient plus grand encore, le tort qu'elles font au parti conservateur envisagé dans son ensemble, parti dont les légitimistes intempérants d'Auray sont les alliés singulièrement compromettants.

On annonce que la droite monarchique du Sénat aurait l'intention de faire une interpellation sur la question des rapports des ecclésiastiques avec l'autorité.

L'interpellation comprendrait les divers incidents qui se sont produits pendant les vacances parlementaires, notamment les troubles de Marseille à l'occasion de la manifestation du cours Belzunce, les faits tout récents relatifs à l'entrée de l'évêque Robert à Marseille, les conflits soulevés par les frères des écoles chrétiennes qui ont refusé de céder la place aux instituteurs laïques nommés par les préfets.

La lettre suivante a été adressée par Mgr l'évêque de Quimper à M. le préfet Dumarest :
Quimper, 27 septemb. 1878.

Monsieur le préfet,
Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 25 septembre. Vous ne reconnaissez pas le droit que j'ai exercé de défendre les frères de Lambézellec et les sœurs de Poullaouen. Ce droit, je le tiens non-seulement de l'Eglise, mais encore de la loi française. L'évêque doit, dans son diocèse, diriger et protéger les congrégations religieuses soumises à sa juridiction. Il est de son devoir de veiller à ce qu'elles remplissent leurs obligations et de prendre leur défense lorsqu'on ne leur permet pas de remplir une mission qu'elles ont reçue de l'Eglise qui les bénit et de l'Etat qui les a approuvées.

Il y a des circonstances dans lesquelles l'exercice d'un droit s'impose à sa conscience. J'ai dû conseiller le recours aux tribunaux compétents pour empêcher ce que je regardais comme une illégalité et une injustice. L'appel à la justice est, comme je l'écrivais à M. le ministre, la garantie de la sécurité individuelle et de la paix sociale. L'autorité administrative ne peut pas se plaindre lorsque ce recours a été exercé dans les formes légales.

Quant à la publicité que j'ai donnée à ma correspondance, elle était devenue nécessaire. J'ai accompli toutes les prescriptions légales, et je n'ai pas manqué aux convenances.

Je ne puis admettre, monsieur le préfet, le secret que vous demandez pour une correspondance administrative dans laquelle sont traités non des intérêts privés, mais des principes de la plus haute importance. D'après votre système, il vous serait permis, comme dans l'espèce, de chasser des écoles les membres des congrégations religieuses, sans contrôle, sans mentionner les protestations des pères de famille, sans prendre l'avis du conseil départemental ! Lorsque, parlant du principe sur lequel vous vous appuyez, les conseils municipaux demanderaient le remplacement de l'instituteur laïque par un instituteur congréganiste, vous ne leur feriez aucune réponse, et il ne serait permis à aucune voix de s'élever pour en appeler à l'opinion publique de cette omnipotence administrative. C'est une situation que je ne puis admettre, et qui ne sera jamais regardée comme conforme à l'esprit de notre législation.

Je termine en vous disant, monsieur le préfet, que je n'ai pas compris le dernier paragraphe de votre lettre. Je n'ai pas reçu la communication dont vous me parlez et je ne connais aucun fait auquel elle puisse se rapporter. Je regarde comme un devoir d'examiner les plaintes qui me sont adressées, et j'ai toujours répondu à celles que vous avez portées à ma connaissance.

Agréez, monsieur le préfet, l'hommage de mon profond respect.

D. ANSELME,
o. s. b.
Evêque de Quimper et de Laon.
A Monsieur Paul Dumarest, préfet du Finistère.

Autriche-Hongrie.

La question d'Orient est destinée à passer par bien des péripéties avant d'arriver à une solution définitive. La liquidation d'un état de choses qui pèse sur l'Europe depuis un siècle ne saurait s'accomplir sans de longs ébranlements. Le congrès de Berlin, au fond, n'a fait qu'une chose, il a écarté ou ajourné la guerre. Quant aux intérêts de toute espèce qui sont engagés dans l'affaire, il les a laissés en présence, et il faut s'attendre par conséquent à voir les conflits éclater tantôt sur un point, tantôt sur l'autre.

Ce qui se passe en ce moment en Hongrie en est une preuve. Les journaux autrichiens discutent à perte de vue sur les causes de la crise ministérielle ouverte par la démission de M. Szell. Les uns soutiennent que le litige est de nature purement financière, les autres lui attribuent un caractère politique. La vérité est que les deux choses sont ici étroitement liées, et que les Magyars ont l'avantage, en cette circonstance, de défendre une politique difficile peut-être à avouer et à formuler, sous le couvert d'un *non possumus* économique auquel il n'y a rien à opposer. Ils trouvent dans la pénurie de leurs ressources et la faiblesse de leur crédit un excellent prétexte pour déguiser ce que leur position dans la question turque a d'équivoque et de déficieux.

Il est impossible de prévoir l'issue de la crise, parce qu'il est impossible d'imaginer des visées plus différentes que celles qui prévalent à Vienne et à Pesth, et par suite d'imaginer un compromis qui ne soit pas pour l'une ou l'autre des deux parties l'abandon de toute une politique. La cour de Vienne et le comte Andrassy, qui paraît, en cette circonstance, avoir agi en com-

plet accord de vues avec elle, ont cédé aux tendances qui poussaient l'Autriche à s'étendre à l'est et à prendre sa part dans le démembrement de la Turquie, tant pour contre-balancer les progrès de la Russie que pour renouveler ses propres conditions d'existence. La Hongrie est de tout point hostile à ce programme, dans lequel elle voit avec raison l'amoindrissement de son rôle. Elle redoute tout ce qui augmenterait l'élément slave de l'empire, et c'est pourquoi elle a épousé avec tant de passion la cause des Turcs, sans se faire peut-être beaucoup d'illusions sur la durée de la domination Ottomane, mais avec l'espoir du moins de gagner du temps. La faiblesse de la cause magyare, il faut bien le dire, est là; les Hongrois commettent la même faute que l'Angleterre; ils cherchent à reculer l'heure des solutions définitives, en s'attachant à la durée d'une puissance qui en ce moment même tombe visiblement en dissolution.

Que sortira-t-il de là? La Hongrie ne cédera certainement pas; ses passions sont trop vives et sa position trop forte. Le comte Andrassy, de son côté, n'abandonnera la politique d'agrandissement au delà de la Save et de contre-poids aux progrès russes, que sous l'empire d'une nécessité absolue: il n'y renoncera qu'en apparence, en se promettant de la continuer sous main et de la reprendre à la première occasion. Il n'y a de compromis possible que dans ces termes, et il n'y a de choix qu'entre des concessions de ce genre et la rupture du dualisme sur lequel repose aujourd'hui l'empire de François-Joseph.

(Temps).

Asie

La presse anglaise conseille unanimement au cabinet de la promptitude et de l'énergie. Les concentrations de troupes continuent; mais signifient-elles une simple démonstration sur Candehar ou une marche par les défilés sur Caboul? La première hypothèse est la plus probable.

Une question importante est de savoir qui supportera les frais de la guerre, l'Inde ou l'Angleterre? Le *Times* dit que l'Inde doit payer sa part. Le *Standard* affirme que l'Angleterre doit tout défrayer, puisque la guerre est un résultat de sa politique générale.

Les chefs de l'opposition en Angleterre soutiendront des mesures énergiques du gouvernement, en se réservant seulement de lui demander un compte sévère des antécédents du conflit.

M. Layard a fait, à Londres, une courte visite, probablement pour combiner avec les ministres le plan de la future politique asiatique de l'Angleterre.

INFORMATIONS

La distribution des récompenses.

On achève, au palais de l'industrie, les préparatifs de la cérémonie de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle, qui aura lieu le 21 octobre. Au premier étage et au rez-de-chaussée, les gradins et les banquettes sont terminés. Toutes les places ont été numérotées.

Voici quelques détails sur les dispositions générales qui ont été définitivement arrêtées par les soins de M. Georges Berger, directeur des sections étrangères, pour cette imposante solennité à laquelle assisteront plusieurs têtes couronnées. L'estrade officielle située du côté Est du palais, se composera de trois tribunes: l'une réservée au Maréchal Président de la République, aux princes et aux ministres, et les deux autres de chaque côté, affectées aux grands corps de l'Etat, aux ambassadeurs, aux grands dignitaires, aux commissaires généraux de l'Exposition, aux conseillers généraux et municipaux. Six loges élevées dans les travées, contiguës à cette estrade sont spécialement destinées à la Maréchale et à ses invitées. Les exposants qui ont obtenu les diplômes d'honneur, les grandes médailles et les médailles d'or, seront placés dans la nef sur des banquet-

tes de chaque côté des trophées.

L'estrade onest est destinée aux membres des jurys internationaux et aux musiques qui comprendront seize cent cinquante exécutants. Environ six mille billets ont été mis à la disposition des présidents des groupes de l'Exposition, qui les répartiront dans chacune des classes d'exposants. Une tribune sera réservée à la presse.

Le chiffre total des cartes délivrées s'élève à 22,000. Quant à la décoration extérieure du palais des Champs-Élysées, elle sera de la plus grande magnificence. Une immense marquise de velours rouge avec crépines d'or, soutenues par des lances dorées, sera placée au-dessus de l'entrée principale. Le vestibule et le salon du Maréchal seront ornés de rideaux, de fleurs, d'arbustes et de tapisseries des Gobelins. A l'intérieur, toutes les galeries seront recouvertes de trophées, de drapeaux des différentes nations représentées à l'Exposition.

La Loterie nationale.

LE TIRAGE DES LOTS.

La loterie ayant eu succès immense, le nombre des lots étant énorme, le chiffre des billets ayant été porté à six millions divisés en six séries allant de 000,001 à 999,999, l'administration s'est trouvée dans l'impossibilité de persévérer dans le système de tirage qu'elle avait précédemment adopté.

Il eût fallu deux mois au moins pour le tirage.

MM. de Roussy et Couder, directeurs de la comptabilité générale au ministère des finances, chargés de cette importante opération, se sont préoccupés de ces difficultés et ont voulu les résoudre.

Ils se sont adressés à M. Zévort, contrôleur principal à la préfecture de la Seine, inventeur d'un système de numéros sur parchemin pour les amortissements des emprunts, et qui est un spécialiste très-distingué en ces matières.

M. Zévort a imaginé et fait adopter un mécanisme que nous allons décrire, d'après le *Petit Journal*, mécanisme auquel on travaille activement dans une des plus considérables usines de Paris.

LE SYSTÈME ZÉVORT.

Il se compose de six roues placées sur un axe fixe.

La roue est pleine; elle est en forte tôle d'un mètre de diamètre, — par conséquent de trois mètres de circonférence.

Au lieu d'être ronde, elle est en décagone, c'est-à-dire que la circonférence est formée en dix surfaces planes, de 31 centimètres et une fraction chacune.

Au milieu de chaque surface se trouve un chiffre, très-apparent, puisqu'il a 25 centimètres de haut.

Chaque roue étant décagone, a dix chiffres: 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Les six roues seront mises en mouvement à la fois par une forte impulsion que leur donnera un homme.

Lorsqu'elles auront accompli leur mouvement de rotation, un mécanisme ingénieux placera les chiffres amenés par le hasard dans une position verticale, en face des spectateurs; une série de lucarnes, percées dans l'enveloppe de l'appareil, rendra les chiffres rigoureusement alignés, plus apparents, l'ensemble des six chiffres donnera le numéro gagnant.

Le tirage se fera dans la grande salle des fêtes du Trocadéro.

L'appareil portant les six roues sera placé sur l'estrade des musiciens; les chiffres ayant 25 centimètres de haut, comme nous l'avons dit, les assistants verront très-distinctement, à quelque place qu'ils se trouvent, les numéros gagnants.

Comme il est facile de s'en rendre compte, le système Zévort fera gagner beaucoup de temps.

Il n'y a plus de tirage par la main des enfants dans les roues contenant les chiffres, il n'y a plus de remise en roue; il n'y a plus de rotation pour remêler les chiffres.

Tout se fait mécaniquement; tout se fait sous les yeux du public, et il n'est plus nécessaire de proclamer les numéros.

NOUVEAU MODE DE PROCÉDER

Mais dans ce système on a été amené à supprimer la septième roue, qui devait faire connaître à quelle série appartiendrait le numéro gagnant.

C'est encore par suite de l'effrayante quantité des lots qu'il a fallu modifier le mode de tirage et d'attribution.

Dans le premier système on aurait été obligé de tirer autant de fois qu'il y avait de lots.

Voici à quelle combinaison on s'est arrêté:

Nous avons dit qu'il y aura six séries de numéros, on fera six séries de lots, et le numéro donné par l'appareil à roues gagnera, quelle que soit la série.

Exemple: le numéro 207,713 apparaît. Les six détenteurs de ce numéro ont droit à un lot.

Les lots auront été préalablement catalogués exactement par série dans un ordre qui correspondra au quinzième du tirage.

Reprenons notre exemple: le n° 207,713 est donné par le 5^e tour de l'appareil à roues; les détenteurs auront droit, chacun dans sa série, au lot inscrit à la 5^e ligne du catalogue.

Les gros lots

Le système Zévort, si ingénieux, si expéditif qu'il soit, nous paraît pêcher sur un point.

Comment sera attribué le gros lot de 100,000 fr., et si on se décide à l'acquérir, le gros lot de 150,000 fr.

Il me semble de toute nécessité que l'on adopte un mode spécial pour le ou les gros lots, et que l'on revienne au système du tirage précédemment convenu.

Il y a une autre combinaison que permet le succès de la loterie: c'est de créer six grands lots de 100,000 fr., lesquels seraient attribués, dans chaque série, au premier numéro indiqué par l'appareil à roues.

(France)

Les poètes provençaux les plus connus, Mistral, Aubanel, Félix Gras, Roumieux, etc., doivent prochainement venir à Paris pour assister à la fête qui leur est offerte par leurs compatriotes de l'Association parisienne des littérateurs et artistes méridionaux, la *Cigale*.

Cette fête littéraire aura lieu à l'Hôtel Continental, au cours de la deuxième quinzaine de ce mois, vers l'époque de la distribution des récompenses.

C'est la première fois que les Félibres auront été fêtés à Paris, depuis que Jasmin y vint en 1843.

Les journaux de Marseille disent que Mgr Robert, le nouvel évêque de Marseille, a célébré la messe mardi matin, à huit heures, au sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde.

Les réceptions officielles ont commencé à l'évêché à trois heures de l'après midi. Mgr Robert, ayant à ses côtés M. l'abbé Dacpre grand vicaire, a reçu successivement dans le salon d'honneur de son palais épiscopal les visites du préfet, du secrétaire général, des conseillers de préfecture, tous en tenue officielle, de M. de Desservy, premier adjoint remplissant les fonctions de maire, des membres du tribunal civil, du tribunal et de la chambre de commerce, des employés supérieurs et officiers des douanes, des percepteurs, des commissaires de police, de l'état major, des officiers de la garnison, des aumôniers militaires, etc.

Durant toute l'après midi, la rue de l'Evêché, dit le *Sémaphore*, n'a cessé de présenter une animation extraordinaire.

Le *Petit Marseillais* dit de son côté que pendant le défilé des réceptions l'évêque s'est entretenu assez longuement avec les diverses autorités.

M. Desservy, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire, avait envoyé à ses adjoints a lettre de convocation suivante:

M, le premier adjoint, remplissant les fonctions de maire, a l'honneur de vous prier de vous rendre à l'hôtel de ville aujourd'hui à trois heures moins un quart, pour aller rendre au nouveau évêque la visite prescrite par le décret de messidor an XII.

Ces lettres n'ayant été distribuées que de une heure à deux heures, plusieurs adjoints les ont

reçues trop tard pour pouvoir se rendre à cette invitation: quant aux autres, ils se sont abstenus volontairement de prendre part à cette visite. M. Boude était absent de Marseille depuis plusieurs jours. M. Desservy a donc dû aller rendre seul sa visite.

CHRONIQUE LOCALE

LYCÉE DE CAHORS.

M. Coillard, économiste du lycée de Chambéry, est nommé économiste du lycée.

M. Piot, professeur de rhétorique, en remplacement de M. Aubin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Christophe, professeur de seconde en remplacement de M. Croiset, nommé professeur de seconde à Anch.

M. Dieringer, professeur d'allemand.

M. Herbert, professeur d'anglais.

Nous apprenons que M. Malinowski, professeur de langues vivantes au lycée de Cahors, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Malinowski s'est acquis trop de titres à la sympathie de nos compatriotes, pour que les regrets de tous ne l'accompagnent dans sa retraite.

Professeur érudit, étonnant par la variété de ses connaissances, homme d'initiative et de relations agréables, M. Malinowski est toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de créer une œuvre profitable à la jeunesse studieuse. C'est ainsi qu'on lui doit la *Société des Etudes du Lot*, qui a groupé dans son sein tous les hommes d'étude du département, et dont une subvention ministérielle est venue, presque dès le début, affirmer l'utilité.

Après la guerre, lorsque l'insuffisance de l'enseignement des langues frappa tous les esprits soucieux de la grandeur du pays, M. Malinowski demanda et obtint l'autorisation de faire des cours publics et gratuits d'allemand et d'anglais qui attirèrent à la Mairie un nombre considérable d'auditeurs; l'application d'une méthode propre à l'auteur, produisit en peu de temps les meilleurs résultats.

Nous ne parlons pas des nombreux ouvrages du savant professeur et de son excellent traité sur les *Phosphates de chaux du Quercy* auquel le ministre des travaux publics a souscrit pour cent exemplaires.

Infatigable chercheur, apre au travail, comme tous les hommes du Nord, M. Malinowski, malgré l'inflexible loi des ans qui le force à quitter l'Université, où il sera difficilement remplacé, conserve heureusement toute sa verdeur et toute son activité; il rendra bien des services encore à la ville qui saura utiliser ses aptitudes si variées. Nous souhaitons vivement que l'administration locale conserve à ses nombreux amis, cet homme vraiment remarquable et qui a si vaillamment conquis ses droits de cité.

Ne pourrait-on pas créer en sa faveur le poste si utile et qui existe partout, d'archiviste de la ville et Conservateur du musée? Ce serait un acte de reconnaissance et d'utilité publique auquel tout le monde applaudirait.

L. L.

Nous lisons dans la *Gazette du Languedoc*:

M. Leymerie, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse, a succombé hier matin aux suites d'une fluxion de poitrine.

M. Leymerie était correspondant de l'Institut, membre de plusieurs Sociétés savantes de notre ville, et sa notoriété, dans le monde scientifique, était considérable.

Tout récemment, il avait au cours de ses nombreux travaux publié des *Éléments de géologie* qui avaient obtenu, dès leur apparition, une faveur méritée.

La mort de M. Leymerie est un deuil pour l'Université et pour la science.

Par arrêté du 5 octobre 1878, une session extraordinaire, exclusivement réservée aux engagés conditionnels d'un an s'ouvrira devant les facultés des sciences et les facultés des lettres, le 25 octobre 1878, pour les épreuves du baccalauréat.

Le ministre des finances vient d'instituer une commission chargée d'étudier les moyens d'arriver à la répression de la fraude et de prévenir la contrefaçon des billets de banque et des monnaies.

Cette commission sera présidée par M. Amé, directeur général des douanes, et se composera de : MM. Picot, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice; Boucher-Cadart, directeur de la sûreté générale; Ruau, directeur de l'hôtel des Monnaies; Chazal, caissier-payeur central du Trésor; Vergnaud, chef du cabinet du préfet de police, et Bouin, sous-chef du cabinet du ministre (contrôle des administrations financières), secrétaire.

Déjà, en 1876, une commission semblable avait été formée. C'est à la suite de faits nouveaux parvenus à la connaissance du ministre que la commission a été réorganisée. On parle d'une certaine quantité de pièces de 20 fr. au millésime de 1866 et à l'effigie laurée de Napoléon III qui auraient été introduites en France par la frontière d'Espagne.

Le conseil d'Etat, statuant au contentieux a décidé qu'il n'y avait point lieu pour lui de statuer sur les pouvoirs formés au sujet de la nomination des délégués sénatoriaux, lorsque le sénateur élu par eux avait été validé par le Sénat, ces pourvois étant devenus sans objet.

Le conseil d'Etat vient de décider que les entrepreneurs de travaux d'entretien à exécuter sur les chemins vicinaux de grande communication ne sauraient être considérés comme des entrepreneurs d'un service communal, et qu'en conséquence, ils pouvaient être nommés conseillers municipaux dans les communes traversées par les chemins vicinaux dont ils ont l'entretien.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur faire connaître que les conseils de révision vont être réunis jusqu'au 19 octobre, afin de statuer sur les demandes de sursis d'appel et de dispenses à titre de soutiens de famille.

Le ministre prie les préfets de prendre les mesures nécessaires pour adresser sans retard aux généraux commandant leur subdivision, les listes des jeunes gens auxquels il aura été fait application des dispositions des articles 22 et 23 de la loi du 27 juillet 1872.

On lit dans le *Journal officiel* :

Plusieurs journaux ont publié hier une note annonçant que M. le ministre des finances venait de décider que le capital de la loterie nationale était porté à six millions.

Cette note est absolument inexacte.

La vérité est que M. le ministre des finances, sur la demande de son collègue M. le ministre

de l'agriculture et du commerce, a donné des ordres pour que l'imprimerie nationale activât la fabrication des billets. Or, comme le numérotage est l'opération longue et difficile, le ministre des finances, pour gagner du temps, a prescrit de commencer à la fois les 4^e, 5^e et 6^e séries, que l'on fabriquera simultanément sur des machines différentes.

C'est donc une simple mesure de précaution, mais cela ne préjuge en rien le chiffre total de l'émission des billets, qui pourra être supérieur ou inférieur au chiffre de six millions. C'est le public seul qui en décidera.

Une circulaire du ministre de l'agriculture apprend aux recteurs que la commission centrale de gymnastique, appelée à donner son avis sur la suppression ou le maintien des exercices du trapèze dans les établissements universitaires, s'est prononcée pour le maintien de ces exercices.

PRÉFECTURE DU LOT

Institut National Agronomique.

Les examens pour l'admission des élèves à l'Institut National agronomique et le concours pour l'obtention des bourses fondées à cet établissement, auront lieu, cette année, le lundi 23 octobre, au siège de l'établissement.

L'ouverture des cours est fixée au 4 novembre suivant.

Les demandes d'admission doivent être adressées, avant le 10 octobre, au ministre de l'agriculture et du commerce.

Le prospectus de l'Institut se distribue au ministère de l'agriculture et du commerce (direction de l'agriculture, 1^{er} bureau), au siège de l'établissement (conservatoire des Arts et Métiers), à Paris, et dans tous les chefs-lieux de préfecture.

On assure que le traitement de début des agents des postes sera porté prochainement de 1,200 à 1,400 fr., ainsi que cela existe à l'administration des télégraphes. Cette mesure est absolument utile, car le recrutement du personnel devient de plus en plus difficile.

Nous lisons dans le *Journal de Condom* du 6 :

Les vendanges se poursuivent activement dans tout l'Armagnac. On se plaint généralement du résultat, qui sera bien celui que nous annonçons dans nos précédentes mercuriales, c'est à-dire très peu satisfaisant.

Dans cette situation, nos marchés offrent très peu d'animation. Négociants et propriétaires s'observent : les premiers n'osant pas aborder les prix élevés que demandent les détenteurs, et ceux-ci n'étant nullement disposés à abaisser leurs prétentions. Par suite, affaires calmes et maintien des cours précédents.

Il s'est traité peu d'affaires, hier, à notre halle

au blé. Une maison de notre ville a acheté environ 200 hectolitres, qu'elle a payés de F. 22 à 22 50 l'hecto. En dehors de cette affaire, nous n'avons pas eu connaissance d'achats qui méritent d'être signalés. Disons cependant que quelques hectolitres de blés, qualité de choix, ont trouvé preneurs à F. 23.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* :

Les vendanges se font dans l'arrondissement de Marmande par un temps superbe et des plus favorables, qui exercera une heureuse influence sur la qualité des vins de l'année, qui seront, pense-t-on généralement, de bonne qualité. Quant à la quantité, elle sera fort peu abondante, sur la seconde côte surtout, qui est fortement atteinte par le phylloxéra et a été cette année dévorée par l'oïdium.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des Contributions directes.

Avis

Un Concours sera ouvert, au mois de janvier 1879, pour le surnumérariat dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès de M. le Directeur de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences.

Le registre d'inscription sera clos à Paris, le 30 novembre, sauf pour les engagés conditionnels actuellement sous les drapeaux, qui seront admis à produire leur candidature jusqu'au 15 décembre. Les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après ces délais ne pourraient être reçues que pour le Concours de 1880.

Les candidats seront ultérieurement avisés du lieu de la réunion de la Commission devant laquelle ils devront se présenter pour subir l'examen.

Les Coupons des Actions et Obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, présentés aux guichets de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à l'Agence de Cahors, 7, rue Fénélon, sont payés sans frais ni commission à leurs échéances.

Les Titres nominatifs des mêmes valeurs sont estampillés et rendus de suite.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE paie également sans frais ni commission, les coupons de toutes les valeurs qu'elle a émises.

Tous coupons échus de valeurs autres sont payés à présentation, moyennant une légère commission, plus le port des Titres lorsque la présentation de ces derniers est exigée.

La Commission est réduite de moitié lorsque les clients titulaires de Comptes de Chèques déposent le montant de leurs coupons au crédit de leurs comptes.

Pour la chronique locale, A Layton.

Bourse de Paris

Cours du 8 Octobre.

- Rente 3 p. %..... 75.55
- 3 p. % amortissable. 78.65
- 4 1/2 p. %..... 105.75
- 5 p. %..... 113.45

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 7 octob.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.060 »	3.060 »
Crédit foncier.....	770 »	765 »
Orléans-Actions.....	1.160 »	1.155 »
Orléans-Obligations.....	360 »	362 »
Suez.....	757 50	760 »
Italien 5 %.....	73 25	73 15

Librairie FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

8 Octobre 1878.

(73)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

II

LA RENTRÉE DE LOUIS XIV

Je laisse au lecteur à deviner les mille quolibets, coqs-à-l'âne, plaisanteries, jeux de mots, etc., etc., qui peuvent se débiter dans une agglomération pareille, ayant une faction de sept heures à subir, en supposant, ce qui était douteux, que Sa Majesté fût exacte, comme le veut la politesse du roi.

Des volumes ne suffiraient pas à consigner tout ce que des Français ainsi rassemblés pouvaient trouver dans leur esprit tant vanté et tant proverbial.

On y causait aussi des spectacles à la mode; des comédies de Molière, des tra-

Reproduction interdite.

gédies de Racine, des satires de Boileau; les victoires de Louis le Grand n'y étaient point oubliées; mais ce qui faisait le plus jaser tout ces braves gens, c'était le costume de Sa Majesté.

Le roi, on le sait, devait paraître en dieu grec.

On avouera qu'il y avait de quoi exercer la verve d'un peuple aussi railleur que le peuple de Paris.

Les filous, les chevaliers du Pont-Neuf, les escrocs de tous genres étaient représentés dans cette cohue; aussi de temps en temps on entendait à peu près des altercations de ce genre :

— Ah ! mon Dieu !

— Quoi donc ?

— Ma bourse ! Ah ! le misérable...

Au secours.

— Il est loin s'il court encore.

— Tenez ! c'est ce grand là-bas, en pourpoint marron.

— Bon ? il y eu a mille des pourpoints marrons...

— Attrapez-le donc !

— Attrapez-le vous-même. Comme c'est facile de courir... on n'a même pas de place pour ses pieds.

Et les voisins de rire.

En général, on rit toujours du mal d'autrui; et encore plus dans la foule qu'ailleurs. Dame ! on est venu là pour s'amuser.

Les curieux qui s'étaient détachés et

avaient pris le chemin de la Chapelle furent bientôt remplacés par un tel surcroît de nouveaux venus qu'on était plus gêné qu'auparavant, sans compter les refoulades des soldats qui, moins patients, faisaient sentir leur autorité avec plus de rudesse.

Il était difficile d'y tenir et il y avait encore deux grandes heures à attendre.

Un attrait existait qui justifiait la présence de tout ce monde.

M. de Sablançay s'était surpassé.

La porte Saint-Denis était magnifiquement décorée, trop décorée, peut-être. Elle disparaissait littéralement sous les feuillages et les fleurs en guirlandes et en couronnes. Des drapeaux de toutes les nationalités flottaient sur l'arc triomphal comme si toutes les puissances de la terre venaient fêter le roi de France.

Par une flatterie particulière, on avait surtout assemblé les drapeaux et les oriflammes pris à l'ennemi dans toutes les batailles du règne.

Les étendards hollandais, belges flamands, anglais, allemands, etc., etc., se croisaient, dominés par le drapeau blanc aux fleurs de lis d'or.

Au milieu, sous l'arche, se balançait le vaisseau de la ville de Paris, avec cette légende :

LA VILLE DE PARIS A SON ROI TRIOMPHANT !

Les fossés avaient été métamorphosés comme on l'avait projeté; ils étaient comblés de fascines et plantés de mâts enrubannés et décorés de feuillages.

Cette chaîne de fleurs se poursuivait tout le long du faubourg, à perte de vue. et près de la porte tournait à gauche en suivant les boulevards jusqu'à la porte Montmartre, d'où le cortège devait gagner le Louvre.

C'était véritablement beau et d'un effet grandiose.

A onze heures, il y eut une fausse alerte; on entendit crier dans le faubourg, vers le couvent Saint-Lazare.

La foule se rua en avant et la poussée fut si forte et si spontanée, que les gardes à pied et à cheval cédèrent.

Il fallut une demi-heure pour rétablir l'ordre. Bien des horions furent distribués et reçus à cette occasion.

Un instant après, un grand renfort de troupes vint se mettre à la disposition du capitaine de la prévôté et force fut à cet océan humain de rétrograder. On annonçait le prévôt des marchands, les échevins de Paris, l'architecte du roi et une quantité innombrable d'autres fonctionnaires.

C'était déjà quelque chose; aussi la

multitude obéissante se rangea-t-elle pour saluer le premier magistrat de la ville.

On comprendra mieux ce respect si l'on se souvient que le prévôt des marchands était le seul homme qui représentât les intérêts de la grande cité avec un pouvoir tellement établi sur de larges et de solides bases, qu'il pouvait lutter contre celui du roi.

L'histoire a fourni plus d'une preuve de ces luttes où le monarque avait dû plier.

Le prévôt des marchands était sévère et triste. On savait déjà la mort de sa femme, mais cet événement considérable avait été effacé par celui de la rentrée du roi.

Le prévôt, les échevins, François Blondel et les personnages qui les accompagnaient prirent place sur des gradins qui avaient été disposés pour les recevoir, et où ils pussent attendre dignement l'arrivée du roi de Sa Majesté.

Pendant ce temps, le roi Louis XIV était reçu à l'abbaye de Saint-Lazare qui, au quatorzième siècle, était habitée par des chanoines réguliers, et servait de léproserie, ainsi que le nom l'indique, saint Lazare, c'est-à-dire le lépreux de la Bible.

(A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
decime, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opioïde. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalésière enlève toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.
Chez **A. ROBERT**, Fab^l
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{co}

LOTÉRIE NATIONALE.

1,800,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Eclairer financier recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE. L'Eclairer financier paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 fr. par an, en mandat ou timbres-postes, 45, rue Vivienne, Paris.
Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE
Exposition universelle de Paris en 1878



20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES SUCCÈS GARANTI

FEU LAUR DIT BAUME IGNÉ DES KADURKES
Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.
PRIX DU POT : 4 fr.

TOPIQUE LAUR DIT TOPIQUE DES KADURKES
Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.
PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taibout, 23, à Paris,
et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.
Remises aux Concessionnaires.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la



Plus de névralgies Plus de maux de tête

C'est la PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. — A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse
CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
Tenu par **GALLIOT**
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle
PARIS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.
Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.
Trente-neuf volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.
BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

A VENDRE
EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON
situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

A VENDRE
Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres.
S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.